



Offre 8 :

« La douane mobilise toutes ses composantes en faveur des entreprises »

Mesure 38

Renforcer le dispositif de veille stratégique pour identifier les solutions innovantes qui améliorent la performance de la douane

Bureau Pilote : DRI

Bureaux associés : Sous-directions A – B – C – E – F – Bureau D3 – CCG

1. Indicateur de suivi

	2016	2017	2018
Evolution du nombre de solutions innovantes identifiées			

Code couleur : En vert : augmentation / en orange : stagnation / en rouge : baisse

2. Description de la mesure

La douane renforce son dispositif de veille stratégique qui vise à :

- anticiper les évolutions en matière de commerce international ;
- améliorer ses performances ;
- renforcer ses capacités ;
- détecter les pratiques innovantes, les nouveaux outils et les nouvelles technologies.

Cette veille est prioritairement axée sur les thèmes structurants de la facilitation, de la sécurisation et de la lutte contre la fraude.

3. Éléments d’information

La veille économique est fondamentale pour permettre à la douane de s’adapter continuellement aux évolutions de son environnement. L’intelligence économique sera renforcée, notamment par le biais de l’action du réseau international douanier en matière de renseignement économique. Grâce aux synergies dégagées au niveau local, les attachés douaniers relaieront les informations pertinentes obtenues dans leurs zones respectives. L’approche par filières économiques sera privilégiée, afin de suivre au plus près l’évolution des marchés dans chaque secteur et éviter le dumping fiscal, particulièrement au niveau européen.

Le renforcement de la fonction de veille stratégique sur les missions de la douane et le développement du « benchmarking » entre États-membres pour identifier les bonnes pratiques et les axes d’amélioration, ainsi que le développement d’une culture d’intelligence économique seront opérés.

En 2016, la douane a lancé une réflexion sur la recherche de solutions innovantes pour développer son efficacité et améliorer le fonctionnement des services.



4. Actions à mettre en œuvre

– Lister les solutions innovantes dans les domaines suivants :

- organisation (exemple : lutte contre la cybercriminalité au Royaume-Uni,) ;
- moyens (exemple : la livraison par drones, etc.) ;
- réglementation (traitement du e-commerce dans les pays de l'Union Européenne, en Chine et aux États-Unis, droits de propriété intellectuelle en Chine) ;
- procédures (nouvelle route de la soie ferroviaire entre la Chine et l'Europe, etc.).

Mise à jour en mars 2017